



☎ 01 41 94 94 12
✉ sec.gen@cgt94.fr

**Aux syndicats et sections syndicales
Aux secrétaires généraux d'UL et d'US
Aux membres de la CE de l'UD**

Créteil, le 14 novembre 2023

**Objet : Note mises à disposition de candidatures à la CE/CFC pour le 22^{ème} congrès de l'UD
CGT 94.**

Chèr.es Camarades,

**Le 22^{ème} congrès de l'UD se tiendra les 28, 29 et 30 mai prochains à la Maison
Départementale des Syndicats à Créteil.**

Comme lors de chaque congrès, les délégués des syndicats devront élire une nouvelle direction qui aura la tâche d'animer notre activité lors du prochain mandat et relever les défis qui sont devant nous.

Ces 3 dernières années auront été intenses et auront mobilisé la direction sortante sur de nombreux fronts, et ce malgré les difficultés inhérentes à l'ensemble des organisations de la CGT et qui, bien souvent, se répercutent encore plus durement sur les structures interprofessionnelles. Nous aurons mis tout notre engagement à impulser et à soutenir les luttes, à aider les structures dans le besoin et à maintenir une qualité de vie syndicale nécessaire à nos ambitions collectives. Malgré tous ces efforts, la santé de notre organisation, du syndicat à la confédération en passant par l'UD, ne s'est pas améliorée.

Bien que conscients des problématiques vécues par les syndicats (particulièrement la baisse des moyens syndicaux), l'implication de ces derniers dans l'activité interprofessionnelle reste indispensable à l'élévation nécessaire du rapport de forces. L'implication des syndicats dans les Unions Locales et à l'Union Départementale est un élément structurant de la double besogne. Allier la lutte quotidienne pour le carreau cassé (temps de travail, salaires, conditions de travail, etc.) avec dans le même temps, l'émancipation générale des travailleuses et travailleurs nécessite que le syndicat participe activement aux activités et au développement des structures dont ils sont la base, et dont l'Union Départementale fait partie.

L'Union Départementale, avec l'aide des UL, joue un rôle crucial dans le développement des luttes, des formations et dans l'implantation de nouvelles bases CGT sur son territoire.

La commission des candidatures, mise en place par la CE et pilotée par Sébastien Dandurand, est chargée, jusqu'au congrès, d'impulser des échanges et de s'assurer de la remontée des mises à disposition par les syndicats.

Pour rappel, la Commission Exécutive se réunit 1 fois par mois et le Bureau (issu de la CE) 1 fois par semaine.

Être élu à la commission exécutive de l'UD n'est pas un engagement uniquement individuel, mais bien un engagement de son syndicat. Cela implique que ce dernier s'assure que le, la ou les camarades élus puissent assumer leur mandat. Le syndicat doit mettre en place une organisation permettant au camarade d'être dégagé de ses obligations syndicales pour, au minimum, assister aux réunions de la Commission Exécutive.

Sans que cela soit une obligation statutaire, nous estimons utile, afin de favoriser les liens nécessaires à un fonctionnement efficace, que les Secrétaires Généraux des UL et des US se portent candidats.

La CE de l'UD, réunie le 14 novembre dernier, a validé quelques principes et critères concernant la constitution de la future direction :

- **40 à 50 membres + 3 CFC ;**
- **Un renouvellement à hauteur de 50% ;**
- **Poursuivre nos efforts permanents sur la place des femmes et des jeunes dans notre exécutif. L'objectif de parité est atteignable et nous comptons en ce sens sur la responsabilité des syndicats pour nous aider à garantir cet équilibre ;**
- **Maintenir un équilibre Public/Privé et O/E-UGICT ;**
- **Améliorer la représentation de certains territoires et champs professionnels.**

A l'appui de ces principes, dans le souci permanent que la future direction soit véritablement représentative du salariat et des forces organisées, nous invitons chaque syndicat à en débattre le plus largement possible avec les syndiqués et ensuite à valider vos mises à disposition par votre direction syndicale. La commission se tient à votre disposition pour échanger, répondre à vos éventuelles questions et recueillir vos propositions.

La commission ayant besoin de travailler bien en amont afin de construire une proposition de CE cohérente et respectueuse des critères lors du congrès, les fiches de candidatures sont à retourner, dument remplies, signées et tamponnées, avant le 30 avril 2024, soit par email (sec.gen@cgt94.fr) soit par voie postale (UD CGT 94 – secrétariat général – commission des candidatures – 11/13 rue des Archives 94010 CRETEIL CEDEX).

Très fraternellement,

Pour la commission des candidatures

Sébastien DANDURAND

Secrétaire général

